

Natura 2000
ZPS « Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches »
ZSC « Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard »

COPIL DE VALIDATION DU DOCOB

14 avril 2023



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
*Liberté
 Égalité
 Fraternité*



ORDRE DU JOUR

● Introduction

● Proposition et validation du DOCOB

- Rappels des travaux antérieurs pour l'élaboration du DOCOB
- Présentation de la stratégie de gestion
- Echanges avec la salle
- Proposition de validation du DOCOB

● Animation et mise en œuvre du DOCOB

- Généralités sur la mise en œuvre du DOCOB
- Proposition de validation des structures animatrices
- Exemples d'actions conduites / à poursuivre
- Mobilisation des élus
- Echanges avec la salle

● Conclusion



INTRODUCTION

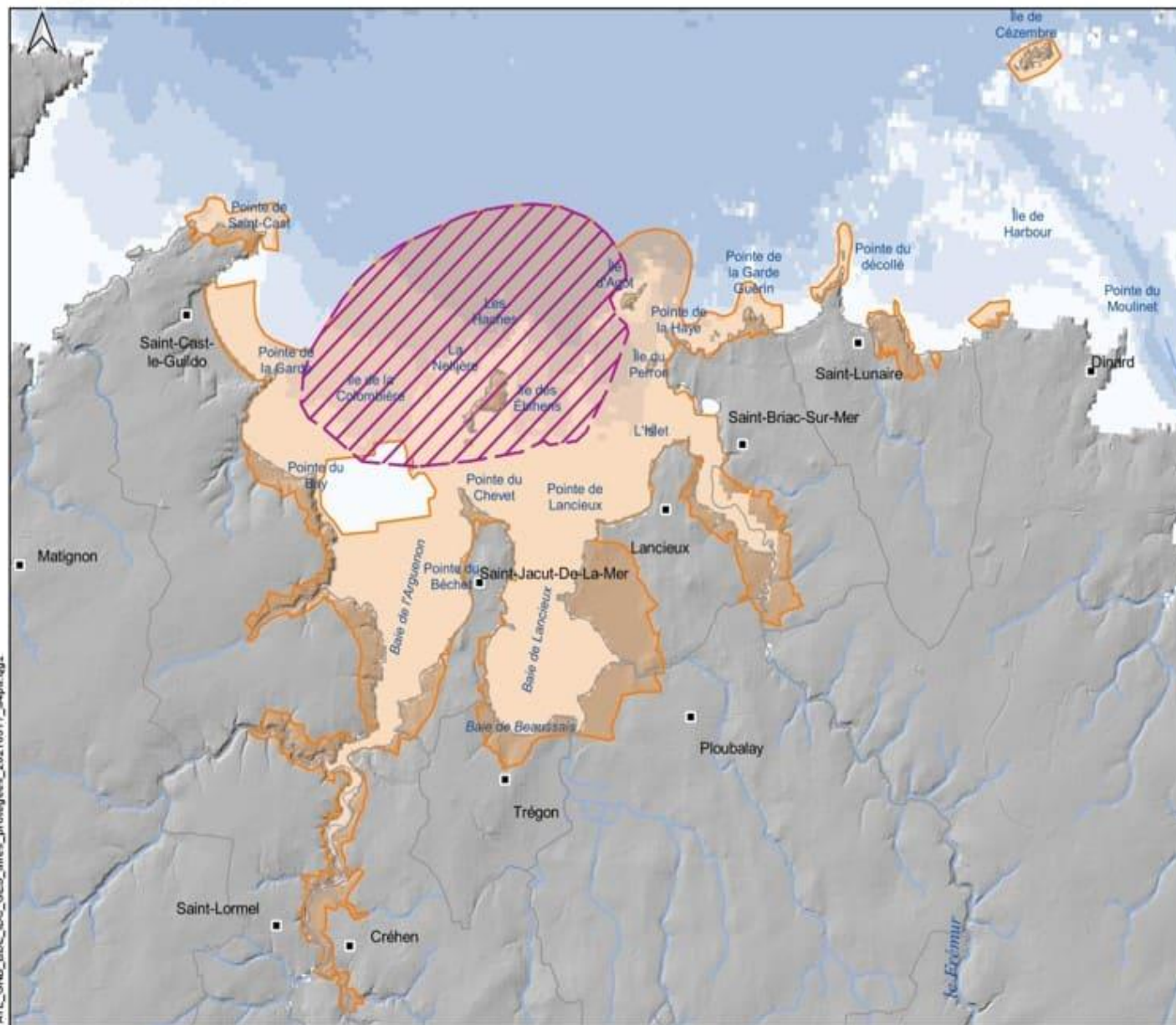
SITES NATURA 2000 'Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard' et 'Îles de la Colombière, de la Nellière et des Haches'

Sites Natura 2000



EDITEE LE : 17/05/2021


**DOCUMENT
DE TRAVAIL**



Sites Natura 2000


Directive "Oiseaux"

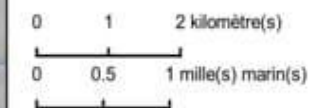
Zone de protection spéciale

 'Îles de la Colombière, de la Nellière et des Haches'

Directive "Habitats"

Zone spéciale de conservation

 'Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard'



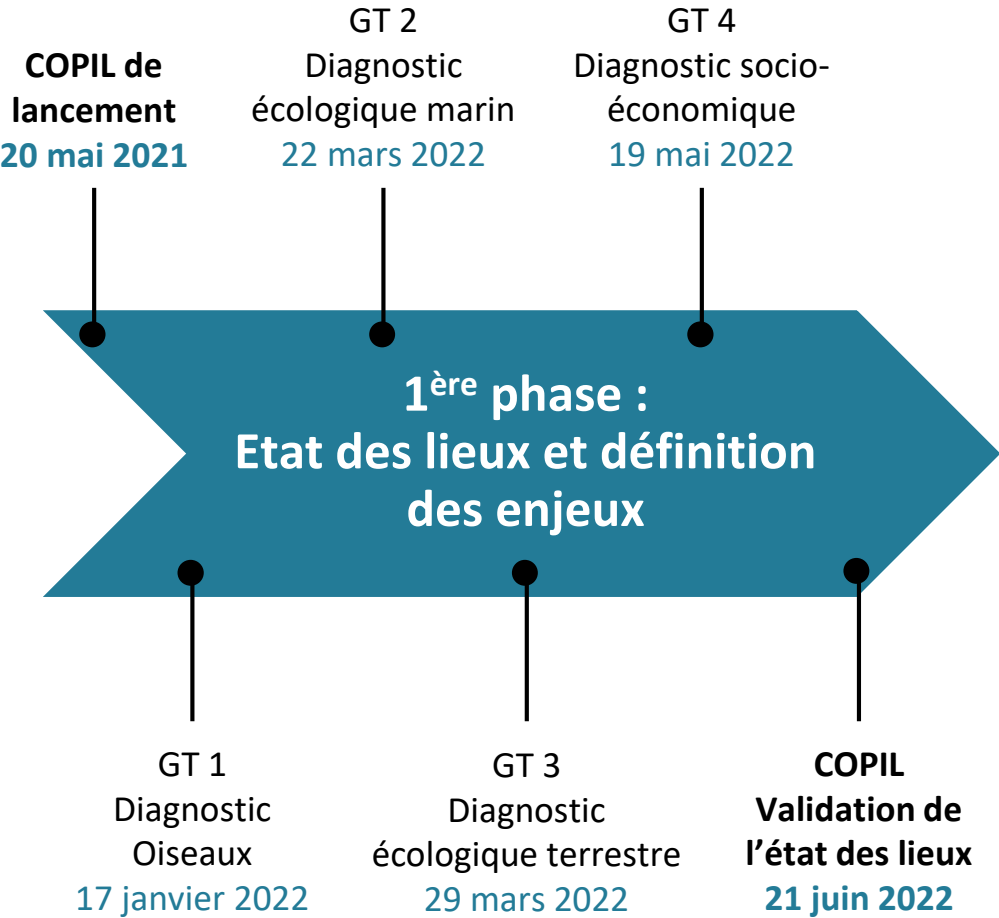
Sources des données :
- Sites N2000 : BD AMP, OFB
- Département, Commune : BD TOPO IGN
- Bathymétrie : MNT Harmonisé, SHOM
- Réseau hydrographique : BRGM
- Topographie : BD ALI, IGN

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



ATI_GNB_BDL_IDC_GES_nires_protégées_20210517_4pa.apz

Introduction



Document d'Objectifs

ZSC « Baie de Lancierx, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint-Malo et Dinard »
ZSC FR5300012

ZPS « Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches »
ZPS FR5310052

VOLUME I –
Cadre
général

Document d'Objectifs

ZSC « Baie de Lancierx, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint-Malo et Dinard »
ZSC FR5300012

ZPS « Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches »
ZPS FR5310052

VOLUME II –
Diagnostic
écologique

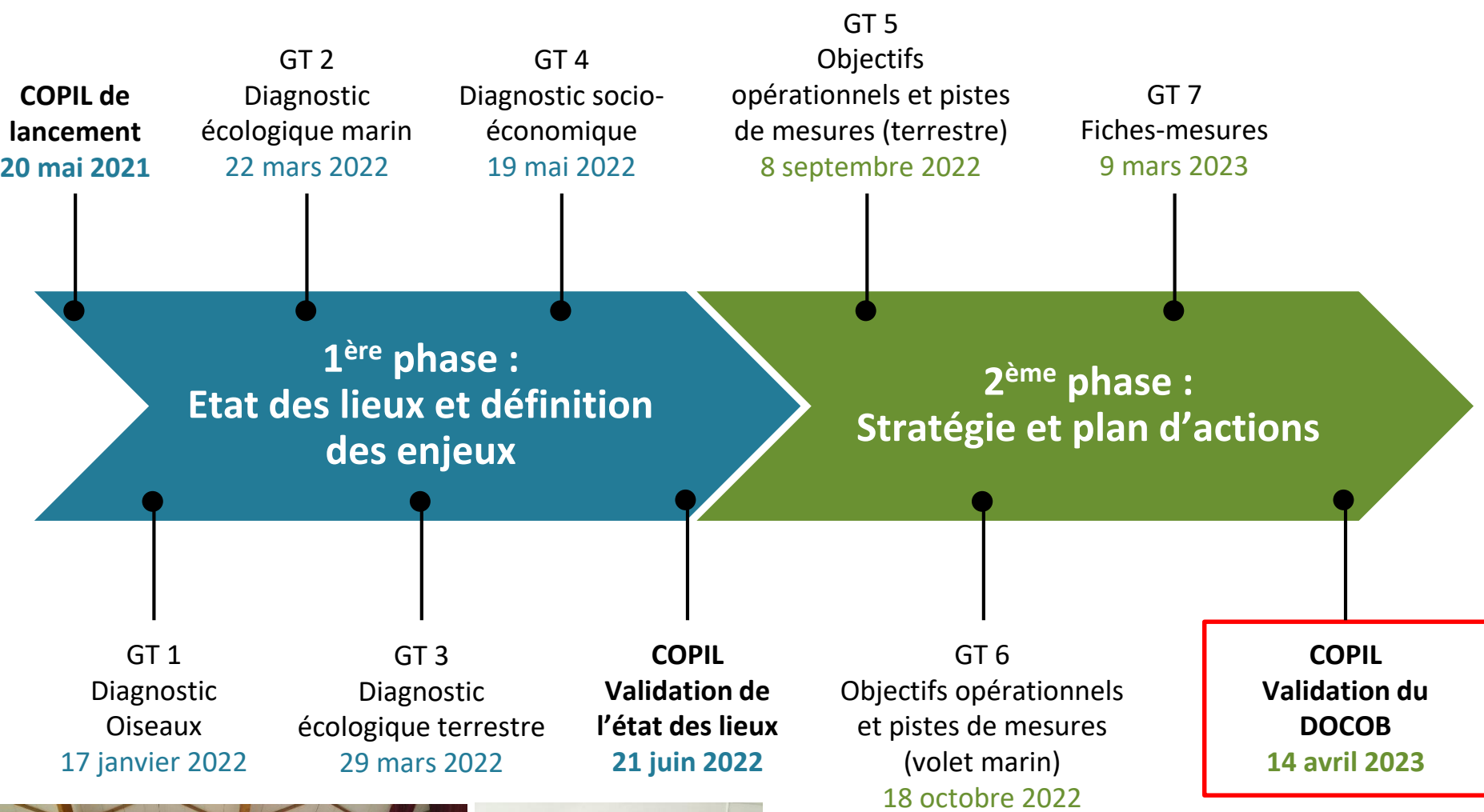
Document d'Objectifs

ZSC « Baie de Lancierx, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint-Malo et Dinard »
ZSC FR5300012

ZPS « Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches »
ZPS FR5310052

VOLUME III –
Diagnostic socio-
économique

Introduction





PROPOSITION ET VALIDATION DU DOCOB

→ Les habitats terrestres



Rappels des travaux antérieurs

→ Les habitats terrestres



→ Les habitats marins



Rappels des travaux antérieurs

→ Les espèces terrestres et marines



Rappels des travaux antérieurs

→ Les espèces terrestres et marines



→ Les activités socio-économiques



→ Les objectifs à long terme, les objectifs opérationnels et les pressions

OBJECTIF A LONG TERME



FACTEUR D'INFLUENCE



OBJECTIF OPERATIONNEL



MESURE

→ Etat **favorable** : contribuer au maintien du bon état de conservation de ...

→ Etat **défavorable** / **mauvais** : contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation de ...

Surfréquentation

Fermeture des milieux

Espèces invasives Déchets Nutriments

Collisions Atteinte aux espèces

Contaminants chimiques

limiter ... / Réduire ... / Encourager ... / Veiller à ...



Identification de pistes de mesures

Présentation de la stratégie

ZSC
FR53...



TM4 – ENCOURAGEMENT DE LA CERTIFICATION PORT PROPRE

Priorité



DO DHFF



Identification de pistes de mesures



Fiches :

46 au total dont :

- 10 terre/mer (TM)
- 14 marines (MER)
- 13 terrestres (TER)
- 5 communication & sensibilisation (CS)
- 4 gouvernance (GOUV)

Habitats d'intérêt communautaire concernés	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
Espèces d'intérêt communautaire concernées	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
Secteur concerné	Partie marine et littorale du site Natura 2000, ports

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Objectifs opérationnels :

- Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux de agglos littorales et des ports*
- Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral*

Mesures :

- TM2 – Eaux noires et eaux grises : équipement et sensibilisation
- TM3 – Promotion d'un carénage éco responsable

© internet

Contexte et problématiques

Le SDAGE Loire-Bretagne préconise dans son chapitre 10, disposition 10-B3 « Afin d'améliorer la qualité des eaux et des sédiments des ports et prioriser les actions de reconquête, il est fortement recommandé pour les ports qui ne l'ont pas déjà fait, d'établir des plans d'actions sur le fondement d'études diagnostiques environnementales à une échelle pertinente. »

La certification européenne Port Propre (déjà obtenue pour les ports de Saint-Cast) permet aux ports de plaisance d'attester de la bonne gestion de leurs déchets et de leurs effluents issus de leurs activités et des pollutions accidentelles.

Les ports souhaitant être certifiés doivent réaliser une démarche en 5 étapes permettant de répondre aux objectifs susvisés, et intégrant la sensibilisation des usagers et la formation du personnel. Cette démarche, basée sur une étude diagnostique, peut induire des investissements (mise aux normes de l'existant ou nouveaux équipements : point propre, conteneurs, effluents, aire de carénage avec système de récupération des eaux, pompes à eaux usées et eaux de fond de cale, station d'avitaillement, blocs sanitaires, matériel de dépollution, etc.). Une signalétique adaptée complète le dispositif. La démarche finalisée, le port, s'il le souhaite, passe un audit de certification par l'intermédiaire d'AFNOR ou un auditeur vérifie s'il répond favorablement aux critères inscrits dans le référentiel AC-J81-030 : « Propreté des ports de plaisance — lignes directrices ».

La durée de validité de cette certification est de 3 ans avec un audit de contrôle tous les ans.

Description des sous-actions

- **TM4.1 – Accroissement du nombre de ports de plaisance certifiés Port Propre dans le site Natura 2000**
 - accompagner les ports de plaisance dans la réalisation des engagements nécessaires à l'obtention de la certification Port Propre ;
 - organiser un suivi des engagements menés par les ports certifiés, notamment concernant la réduction des déchets marins.
- **TM4.2 – Intégration de l'écoconception des ouvrages dans les constructions nouvelles ou lors des restaurations d'ouvrages**

Elaborer des préconisations en la matière à partir d'un retour d'expérience des ouvrages déjà réalisés et identifier les techniques existantes. Ces préconisations peuvent ensuite utilement être intégrées dans le cadre de la définition des projets de travaux portuaires. Ce travail sera à conduire avec les partenaires du programme MARINEFF.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM4.1	Gestionnaires de ports	Gestionnaires de ports, Collectivités, ADEME, AELB, OFB
TM4.2		

Indicateurs de réalisation

- Nombre de ports certifiés ports propres et/ou ports propres actifs en biodiversité dans le site Natura 2000

Références

- Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE02-AN2
- Certification Ports Propres – Ports Propres (ports-propres.org)
- Projet MARINEFF MARINEFF | [Laboratoire de biologie des organismes et des écosystèmes aquatiques \(mnhn.fr\)](http://Laboratoire de biologie des organismes et des écosystèmes aquatiques (mnhn.fr))

Présentation de la stratégie

ZSC
FR5300012
ZPS
FR5310052

TM4 – ENCOURAGEMENT DE LA CERTIFICATION PORT PROPRE

Priorité

?

DO DHFF



Identification de pistes de mesures

Retours :

- 28 personnes (services de l'Etat, associations, élus, ...)
- 40 fiches sur les 46
- Tous acceptés

Habitats d'intérêt communautaire concernés	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
Espèces d'intérêt communautaire concernées	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
Secteur concerné	Ports de Saint Cast et de Saint Malo (Port des Sablons) déjà certifiés ainsi que toutes les structures portuaires gérées par les communes

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO 7 : Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes
- OO 9 : Réduire les apports de contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin, d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels
- OO13 : Réduire les perturbations physiques (abrasion, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie...) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

Mesures :

- TM2 : Eaux noires et eaux grises : équipement et sensibilisation
- TM8 : Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes



© internet

Contexte et problématiques

Le SDAGE Loire-Bretagne préconise dans son chapitre 10, disposition 10-B3 « Afin d'améliorer la qualité des eaux et des sédiments des ports et prioriser les actions de reconquête, il est fortement recommandé pour les ports qui ne l'ont pas déjà fait, d'établir des plans d'actions sur le fondement d'études diagnostiques environnementales à une échelle pertinente. »

La certification européenne Port Propre (déjà obtenue pour les ports de Saint-Cast et le Port des Sablons à Saint-Malo) permet aux ports de plaisance d'attester de la bonne gestion de leurs déchets et de leurs effluents issus de leurs activités et des pollutions accidentelles.

Les ports souhaitant être certifiés doivent réaliser une démarche en 5 étapes permettant de répondre aux objectifs susvisés, et intégrant la sensibilisation des usagers et la formation du personnel. Cette démarche, basée sur une étude diagnostique, peut induire des investissements (mise aux normes de l'existant ou nouveaux équipements : point propre, conteneurs, effluents, aire de carénage avec système de récupération des eaux, pompes à eaux usées et eaux de fond de cale, station d'avitaillement, blocs sanitaires, matériel de dépollution, etc.).

Une signalétique adaptée complète le dispositif. La démarche finalisée, le port, s'il le souhaite, passe un audit de certification par l'intermédiaire d'AFNOR ou un auditeur vérifie s'il répond favorablement aux critères inscrits dans le référentiel AC-J81-030 : « Propreté des ports de plaisance — lignes directrices ». La durée de validité de cette certification est de 3 ans avec un audit de contrôle tous les ans.

Description des sous-actions

- **TM4.1 – Accroissement du nombre de ports de plaisance certifiés Port Propre dans le site Natura 2000**
 - accompagner les ports de plaisance dans la réalisation des engagements nécessaires à l'obtention de la certification Port Propre ;
 - organiser un suivi des engagements menés par les ports certifiés, notamment concernant la réduction des déchets marins.
- **TM4.2 – Intégration de l'écoconception des ouvrages dans les constructions nouvelles ou lors des restaurations d'ouvrages**

Elaborer des préconisations en la matière à partir d'un retour d'expérience des ouvrages déjà réalisés et identifier les techniques existantes. Ces préconisations peuvent ensuite utilement être intégrées dans le cadre de la définition des projets de travaux portuaires. Ce travail sera à conduire avec les partenaires du programme MARINEFF.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM4.1	Gestionnaires de ports (CCI, Communes,...)	APPB, Région Bretagne,, ADEME, AELB, OFB
TM4.2		

Indicateurs de réalisation

- Nombre de ports certifiés ports propres et/ou ports propres actifs en biodiversité dans le site Natura 2000 (référence 2023 : 2 certifié, 1 engagé)

Références

- Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE02-AN2
- Certification Ports Propres – Ports Propres (ports-propres.org)
- Projet MARINEFF MARINEFF | Laboratoire de biologie des organismes et des écosystèmes aquatiques (mnhn.fr)
- L'Association des Ports de Plaisance de Bretagne : le site web (portsdebretagne.fr)

→ Espèces terrestres

TER1 – Acquisition de connaissances sur les habitats et espèces

- Suivis floristiques
- Inventaires des espèces et de leurs habitats favorables

TER5 – Gestion favorable aux habitats boisés et espèces associées

- Information des propriétaires forestiers sur les enjeux
- Maintien du bois mort et des arbres sénescents



TER2 – Amélioration des connaissances et actions sur les continuités écologiques

- Identification des structures clés et des manquements
- Limitation des pressions (pollution lumineuse, protection des cours d'eau, ...)

TER7 - Maintien/restauration de conditions d'accueil favorables à la Loutre d'Europe

- Maintien d'habitats et îlots de tranquillité
- Limitation des risques de collision routière

TER6 – Maintien/restauration de conditions d'accueil favorables aux chauves-souris

- Restauration des gîtes
- Création/maintien des corridors de déplacement
- Préservation des territoires de chasse

Présentation de la stratégie de gestion

→ Habitats terrestres

TER3 – Maintien de l'ouverture des habitats d'intérêt communautaire

- Actions de fauche, pâturage, ...
- Veille sur l'atterrissement des plans d'eau

TM10 – Adaptation aux effets du changement climatique

- Diagnostic de vulnérabilité et élaboration d'un plan d'adaptation
- Actions d'anticipation
- Veille sur de nouveaux changements
- Sensibilisation du public



TER4 – Maintien/développement d'une agriculture favorable aux habitats et espèces

- Encourager les pratiques favorables via la mobilisation de contrats N2000, MAEC, PSE, ...
- Etude de stratégie agropastorale

**TER9 – Observatoire des fréquentations +
TER10 – Maîtrise de la fréquentation**

- Etude quantitative et qualitative des fréquentations
- Canalisation de la fréquentation + signalétique d'information

TER8 – Limitation du développement des espèces invasives et/ou non indigènes

- Contrôle des espèces végétales et animales
- Sensibilisation des collectivités, professionnels, particuliers
- Réseau de veille sur les espèces invasives

Présentation de la stratégie de gestion



→ Mammifères marins

MER6 - Limitation des impacts sur les mammifères marins liés aux bruits impulsifs

- Caractérisation des interactions et proposition de solutions d'évitement ou de réduction
- Analyse critique des solutions proposées et production d'avis

MER12 – Connaissance du milieu marin

- Valorisation des données acquises localement et des données de surveillance DCSMM
- Acquisitions complémentaires
- Sciences participatives



MER7 - Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins

- Préparation des outils de sensibilisation et de communication
- Mise en œuvre de la campagne de sensibilisation

MER8 - Réduction des risques de captures accidentelles

- Caractérisation des interactions éventuelles
- Partage des connaissances & promotion-test des bonnes pratiques

→ Oiseaux

TER11 - Solutions contre la prédation des oiseaux et des œufs

- Suivis de la prédation sur site,
- Définition d'un protocole d'intervention

TER13 - Adaptation de la fréquentation

- Caractériser les zones fonctionnelles pour l'avifaune
- Canaliser la fréquentation
- Partager une charte des sports de nature



MER8 - Réduction du risque de captures accidentelles

- Caractérisation des interactions
- Promotion et test de bonnes pratiques

MER9 - Lutte passive contre la déprédation sur les zones conchylicoles

Connaitre et tester des techniques alternatives au tir d'effarouchement et aux tirs létaux

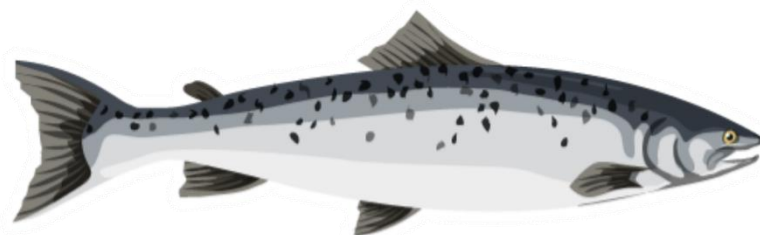
TER12 - Limitation du dérangement par les animaux domestiques

- Limiter la fréquentation par les chiens
- Identifier des zones de report
- Sensibiliser les propriétaires de chiens et de chevaux

→ Poissons amphihalins

MER10 – Lutte contre la pêche illégale

- Communiquer sur la réglementation
- Échanger avec les services de police



TER2 – Mise en place d'actions sur les continuités écologiques

- Partager les connaissances et avis sur les projets d'aménagement des cours d'eau

MER8 – Réduction des risques de captures accidentelles

- Caractériser les interactions
- Promouvoir et tester les bonnes pratiques

MER11 – Partage de connaissances sur les amphihalins

- Développer un programme de sciences participatives
- Communiquer sur les sciences participatives

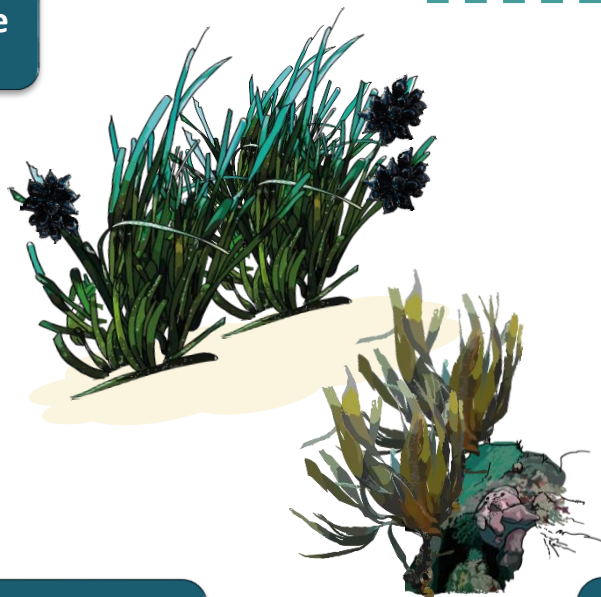
→ Habitats marins

MER5 – Espèces non indigènes : sensibilisation et gestion

- Outils d'identification & Sciences participatives (ALIEN)
- Réseau Espèces Exotiques Envahissantes
- Promotion bonnes pratiques

MER4 – Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche (ARP)

- Finalisation de l'ARP
- Accompagner la mise en place et le suivi des mesures
- Favoriser l'expérimentation des techniques alternatives



MER1 – Mise en place de mouillages de moindre impact sur herbiers de zostères

- Identification des mouillages/balisages sur herbiers
- Sensibilisation des usagers
- Remplacement des mouillages par des systèmes adaptés

MER3 - Réduction des principaux risques d'impact sur les habitats sensibles

- Identification des interactions du projet ou des activités avec les habitats marins
- Sensibilisation des porteurs de projet ou des usagers
- Concertation et choix des mesures adaptés

MER2 – Mise en place d'une zone d'exclusion des mouillages forains sur herbiers de zostères

- Diagnostic et caractérisation des interactions
- Définition d'une zone concertée et adaptée

→ Analyse Risque Pêche (ARP) : Habitats marins / Pratiques de pêches professionnelles

« Analyse Risque Pêche » habitats

Diagnostic pêche	Analyse de risques	Elaboration des propositions de mesures
1er semestre 2021 : réalisé	2ème semestre 2022 : réalisé	Début 2023 : en cours.

Les prochaines étapes

Courant 2023 (report du 7 avril) : groupe de travail avec les membres du COPIL N2000 sur les ARP : présentation et discussions sur les risques et les propositions de mesures.

Durant l'animation :

- Finalisation et arbitrage des propositions de mesures à mettre en place pour éviter/réduire les risques.
- Finalisation des rapports d'analyse à annexer au DOCOB.
- Traduction des mesures proposées dans des textes réglementaires pour application.

→ Nutriments et contaminants

TM1 – Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments

- Actions de prévention
- Actions curatives

TM5 – Contribution à la lutte contre les pollutions accidentelles

- Actualisation du plan POLMAR et participation aux exercices
- Plan infra Polmar et signalisation (vigipol)

TM2 – Eaux noires et eaux grises : équipement et sensibilisation

- Equipements des ports
- Sensibiliser à l'utilisation et aux bonnes pratiques



TM4 – Encouragement de la certification port propre

- Accroître le nombre de ports certifiés
- Intégration de l'éco conception des aménagements portuaires

TM3 – Carénage éco responsable

- Recensement des sites, équipements
- Sensibilisation aux bonnes pratiques et information sur la réglementation

→ Déchets

TM6 – Ramassage des déchets

- Sensibilisation et pédagogie
- Actions de réduction des déchets
- Opérations de nettoyage et de recyclage de déchets

TM9 – Lutte contre les déchets dans les réseaux d'eau pluviales

- Interception des macro déchets
- Sensibilisation des populations
- Limitation de l'imperméabilisation des sols

TM7 – Retrait des épaves et navires abandonnés

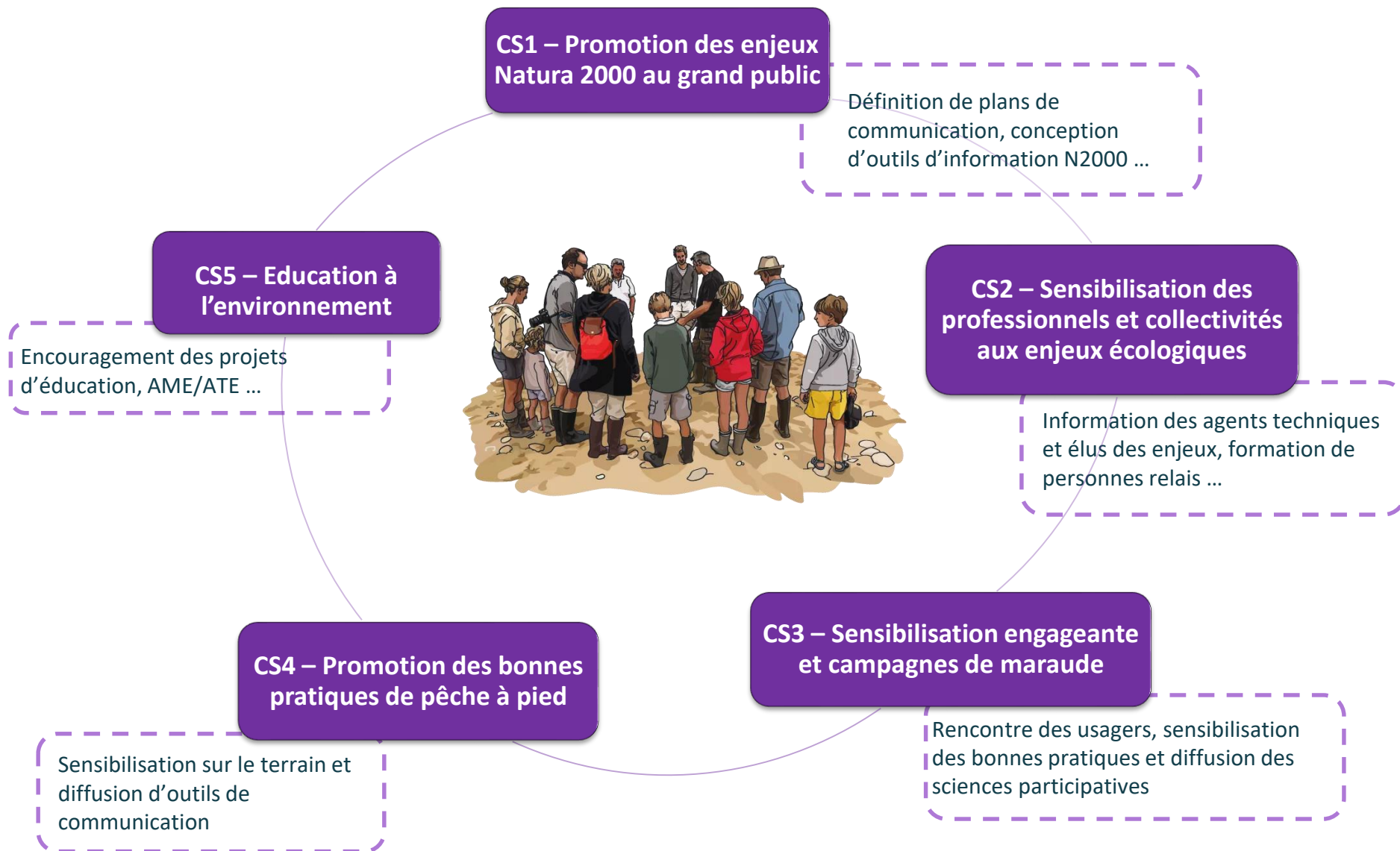
- Identification et signalement des épaves
- Accompagnement des démarches de diagnostics
- Retrait des épaves

TM8 – Réduction et valorisation des déchets issus des activités maritimes

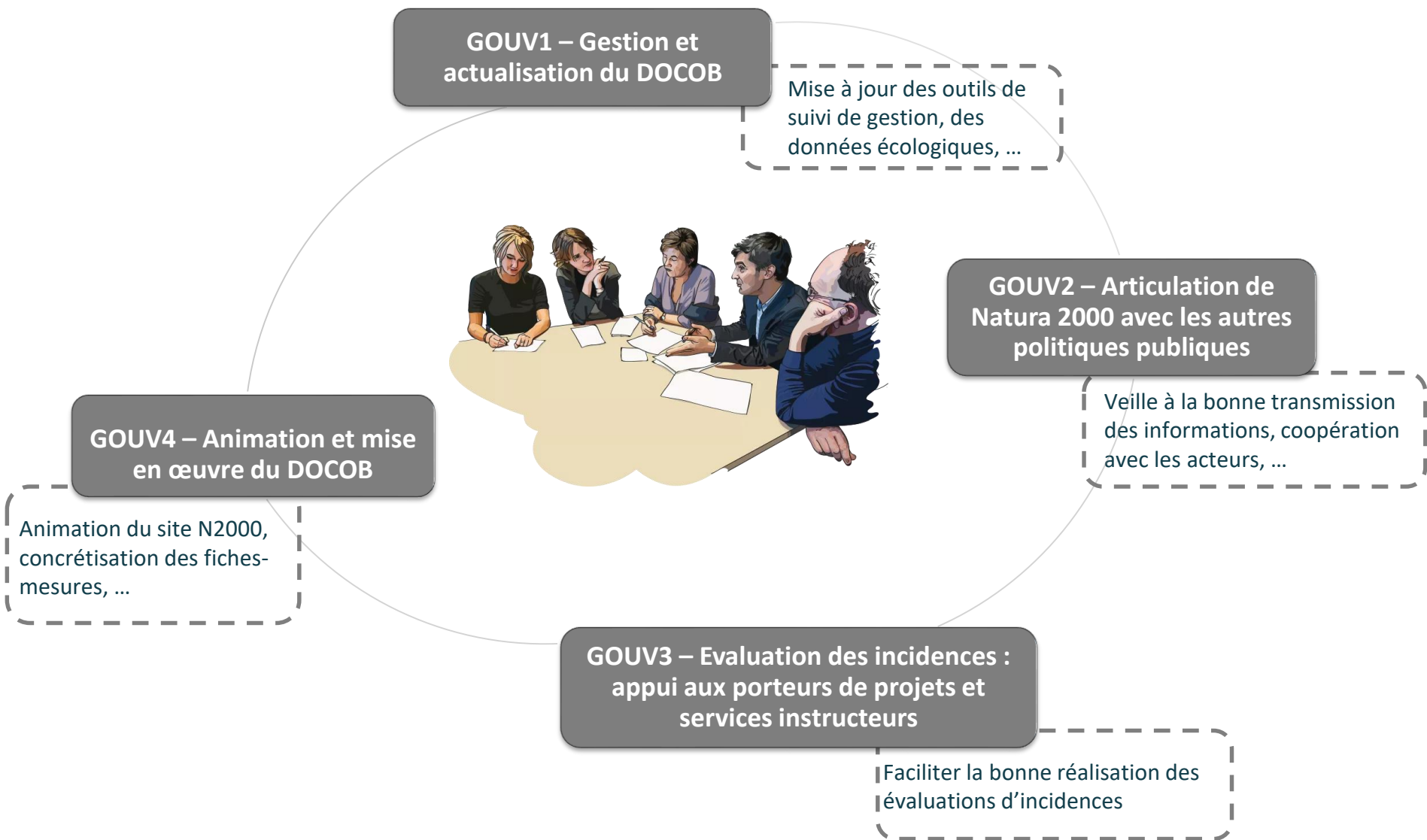
- Recherche de solutions de réduction et de recyclage
- Retrait de déchets sous marins et limitation des déchets de ramendage



→ Communication et sensibilisation



→ Coordination



→ Charte Natura 2000

- Des recommandations générales
- Des engagements spécifiques aux enjeux Natura 2000
- Un formulaire d'engagement




Je veille à :

- ✓ En cas de présence de chauves-souris, limiter au maximum la pénétration dans les lieux occupés.
- ✓ Avertir l'animateur Natura 2000 de toute découverte de populations de chauves-souris à l'intérieur du bâti (combles, caves, etc.) ou d'arbre, ou de modification de celle-ci (désertion des lieux, etc.)
- ✓ Préserver l'environnement immédiat des sites à chauves-souris (limiter les pollutions lumineuses, favoriser les techniques de jardinage biologique, éviter les feux, etc.).

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

- En cas de projet d'aménagement, signaler à l'animateur N2000 les opérations de gestion/entretien envisagées.
Points de contrôle : correspondance avec la structure animatrice.
- Sauf raison de sécurité, ne pas obstruer les entrées de gîtes. Si l'accès doit être fermé, je mets en place un nouvel accès en concertation avec l'opérateur Natura 2000.
Points de contrôle : présence d'un accès permanent et praticable dans les lieux fréquentés par les chiroptères.
- Ne pas installer d'éclairage à l'entrée des gîtes pour préserver des conditions favorables aux chiroptères.
Points de contrôle : absence de dispositif d'éclairage.



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

ZSC « Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint-Malo et Dinard »
ZPS « Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches »



→ Tableaux d'arborescence

Etat de l'enjeu			VISION A LONG TERME								
Etat actuel de l'enjeu			Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateurs de réalisation	Priorité
Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)									
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations	Actions	Indicateurs de réalisation	Priorité	

→ Synthèse de la stratégie de gestion sur le site Natura 2000

→ Pour tous les groupes d'enjeux terrestres et marins (habitats et espèces)
 + les enjeux de l'interface terre/mer
 + les enjeux de connaissance, sensibilisation et coordination

→ Suivi de la mise en œuvre de la gestion



- **Echanges avec la salle**



- **Echanges avec la salle**

- **Proposition de validation du DOCOB**

ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

Généralités sur la mise en œuvre du DOCOB



Mise en place des actions prévues dans le DOCOB

- Recherche de financements
- Mobilisation des partenaires
- Mise en œuvre des outils Natura 2000 contractuels (contrats et charte)



Suivi des actions mises en œuvre

- Evaluation des résultats
- Suivi scientifique et approfondissement des connaissances
- Mise à jour du DOCOB

Production d'un bilan annuel d'activité

Appui aux porteurs de projets lors des évaluations des incidences Natura 2000



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES COTES-D'ARMOR	FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 (Art R-414-23 code de l'environnement)	 NATURA 2000
---	---	--

Notice d'information

En application du droit européen, le décret n° 2010-365 du 09 avril 2010 a défini les activités soumises à évaluation d'incidences lors qu'elles se situaient sur des sites Natura 2000. Ce décret est complété par des arrêtés préfectoraux : arrêté de la Préfecture de Région et arrêté de la Préfecture maritime de l'Atlantique.

Pour savoir si votre projet a lieu sur un site Natura 2000 ou à proximité,

Sur le site de la DREAL :
http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map
Dans légende, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Nature et biodiversité » et décochez les autres zones protégées. Vous pouvez choisir comme fond de carte : l'IGN ou l'orthophoto (à partir de 1/25000^{ème}) selon l'échelle que vous choisissez. Vous pouvez zoomer sur la carte en choisissant la commune.

Sur le site du Géoportail :
<http://www.geoportail.fr/visu2D.do?ter=metropole>
Dans catalogue, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Sites protégés ». Vous pouvez choisir comme fond de carte entre l'IGN et la photographie aérienne.

1° Description du projet
Pour réaliser la cartographie, aidez-vous de ces sites internet.

2° Description du ou des sites Natura 2000 concernés
Pour cette partie, aidez-vous des sites internet présentés ci-dessus. Il est également préconisé de contacter l'opérateur Natura 2000 du ou des sites concernés.

Pour en savoir plus sur les sites Natura 2000,

Sur le site de la DREAL :
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r94.html>
La légende de la carte vous indique si le site a été désigné Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux (1979) en Zone de protection spéciale (ZPS) et/ou au titre de la Directive Habitats (1992) en Zone spéciale de conservation (ZSC).
Pour information, ZPS + ZSC = Réseau européen Natura 2000

Sur la carte, vous pouvez accéder à la fiche correspondante au site Natura 2000 en cliquant dessus. Vous pourrez sur cette fiche télécharger le document d'objectifs du site (diagnostic et préconisations), trouver le nom de l'opérateur Natura 2000 lorsqu'il a été désigné.

Sur le site national Réseau Natura 2000 :
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/region/53/bretagne>
Des informations sur les habitats et espèces

3° Analyse des éventuelles incidences de la manifestation sur les habitats et espèces
Pour remplir cette partie, il est préconisé de contacter l'opérateur Natura 2000 du ou des sites concernés. Veuillez trouver un exemple de tableau rempli sur les pages suivantes.



- **Proposition de validation des structures animatrices**

Un premier pas vers l'animation ...

→ Les potentielles sources de financement mobilisables

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Fonds européens

- FEADER, FEDER (MAEC)
- FEAMPA (ARP, ANI-MER 2000, GALPA...)
- Projets LIFE (Marha, Natur'Adapt, EMM, etc.)

Fonds nationaux

- Fonds vert (pour les mouillages écologiques, etc.)
- Financements via les services centraux et déconcentrés MTES – MAA (ex. contrats N2000)
- Financement via Etablissements publics (OFB, AELB, CdL)
- Fondation du patrimoine

Fonds locaux

- Conseil Régional via Breizh Biodiv
- Conseils départementaux 35 et 22

Modalités :

- ✓ *Appels à manifestation d'intérêt (AMI)*
- ✓ *Appels à projet (ex : restauration écologique en faveur de la biodiversité)*
- ✓ *Programme de recherche*
- ✓ ...



Un premier pas vers l'animation ...



→ Un réseau d'acteurs locaux déjà mobilisés



→ Des exemples d'actions déjà conduites / à poursuivre

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

- chantiers de lutte, par exemple via des arrachages
- **qui** : animateur Natura 2000, gestionnaires, propriétaires des parcelles
- **financement possible** : contrat Natura 2000



Anticipation des effets du changement climatique

- **projet Adapto** : stratégie concertée de recul des digues
- **qui** : Conservatoire du littoral
- **financement** : LIFE



Un premier pas vers l'animation ...

→ Des exemples d'actions déjà conduites / à poursuivre

Promotion des bonnes pratiques

- conférences et actions de sensibilisation
- **qui** : AL LARK
- **financement** : OFB



Conférence organisée par AL LARK, le samedi 10 décembre 2022 à Saint Malo

Articulation avec les gestionnaires d'aires protégées

- plan de gestion de l'île de la Colombière
- **qui** : Bretagne Vivante
- **financement** : CD22, LIFE EMM, LIFE MARHA, OFB



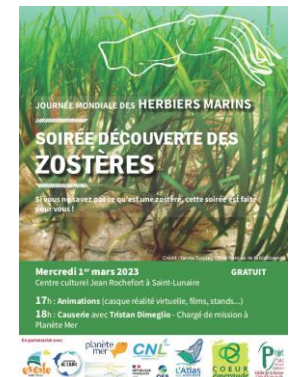
Pointe du Chevet à Saint-Jacut-de-la-Mer, mardi 4 avril 2023, après COPIL de validation du Plan de Gestion 2022-2031 de la Colombière (rep. C)

Sensibilisation à la protection des herbiers de zostères

- conférences et actions de sensibilisation
- **qui** : coordination par Cœur Emeraude
- **financement** : varié



Opération de sensibilisation des herbiers, Saint Lunaire 1er et 22 mars 2023

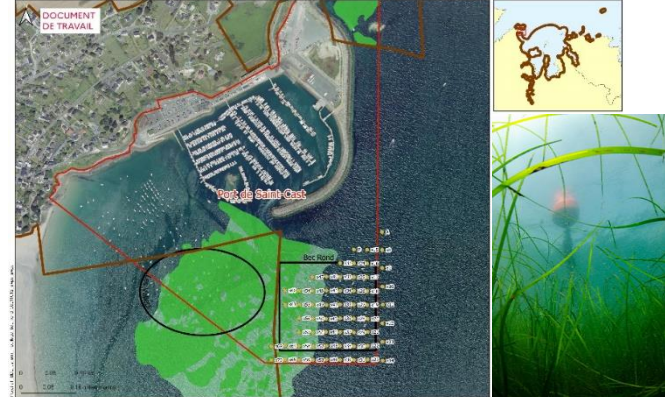


→ Des exemples d'actions déjà conduites / à poursuivre

Mouillages de moindre impact sur les herbiers port de Saint-Cast

- remplacement par des mouillages de moindre impact
- qui : port de Saint-Cast (CCI)
- financement possible : OFB

SITE NATURA 2000 BAIE DE LANCIEUX, BAIE DE L'ARGUENON, ARCHIPEL DE SAINT MALO ET DINARD
Instruction d'une demande dans le cadre de l'AMI MARHA Balisages/Mouillages de moindre impact



Interdiction de la pêche à pied dans les herbiers

- action réglementaire
- qui : DDTM
- financement possible : Etat



Gestion des mouillages forains

- Balisage des zones sensibles
- qui : à définir (Commune ?)
- financement possible : Public (OFB ?)

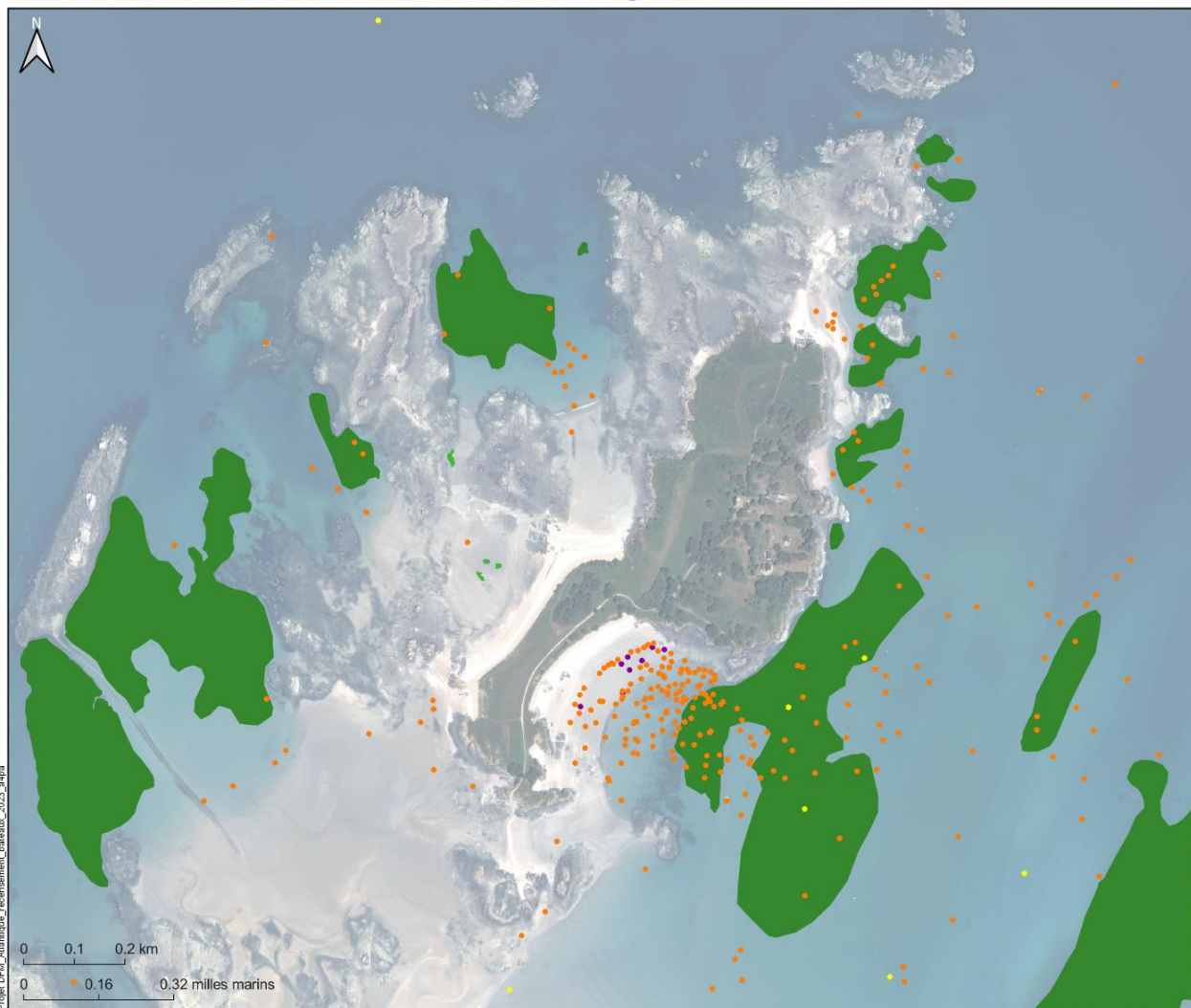


Un premier pas vers l'animation ...

→ Des exemples d'actions déjà conduites / à poursuivre

BRETAGNE ET PAYS DE LOIRE

Recensement des bateaux au mouillage à l'aide d'images satellite et aérienne
Côte d'Emeraude- Ile des Ebihens - Localisation des bateaux - Vue générale



□ zone de mouillage organisée et autorisée

Etat de navigation :

- échoué
- mouillage
- navigation

Herbier

- Zostère
- Zostère marine
- Zostère naine

EDITEE LE : 22 / 3 / 2023

Sources des données :
- i-Sea, OFB, DDTM 56, 44, 35, 29, 22, 85
- Limite de la mer territoriale : SHOM*, 2010
- Limite terre/estran : SHOM-IGN
- Départements : IGN - GéoFLA®, 2009
Fonds cartographiques :
- Pléiades 2022 © CNES distribution AIRBUS DS
Système de coordonnées : EPSG:2154

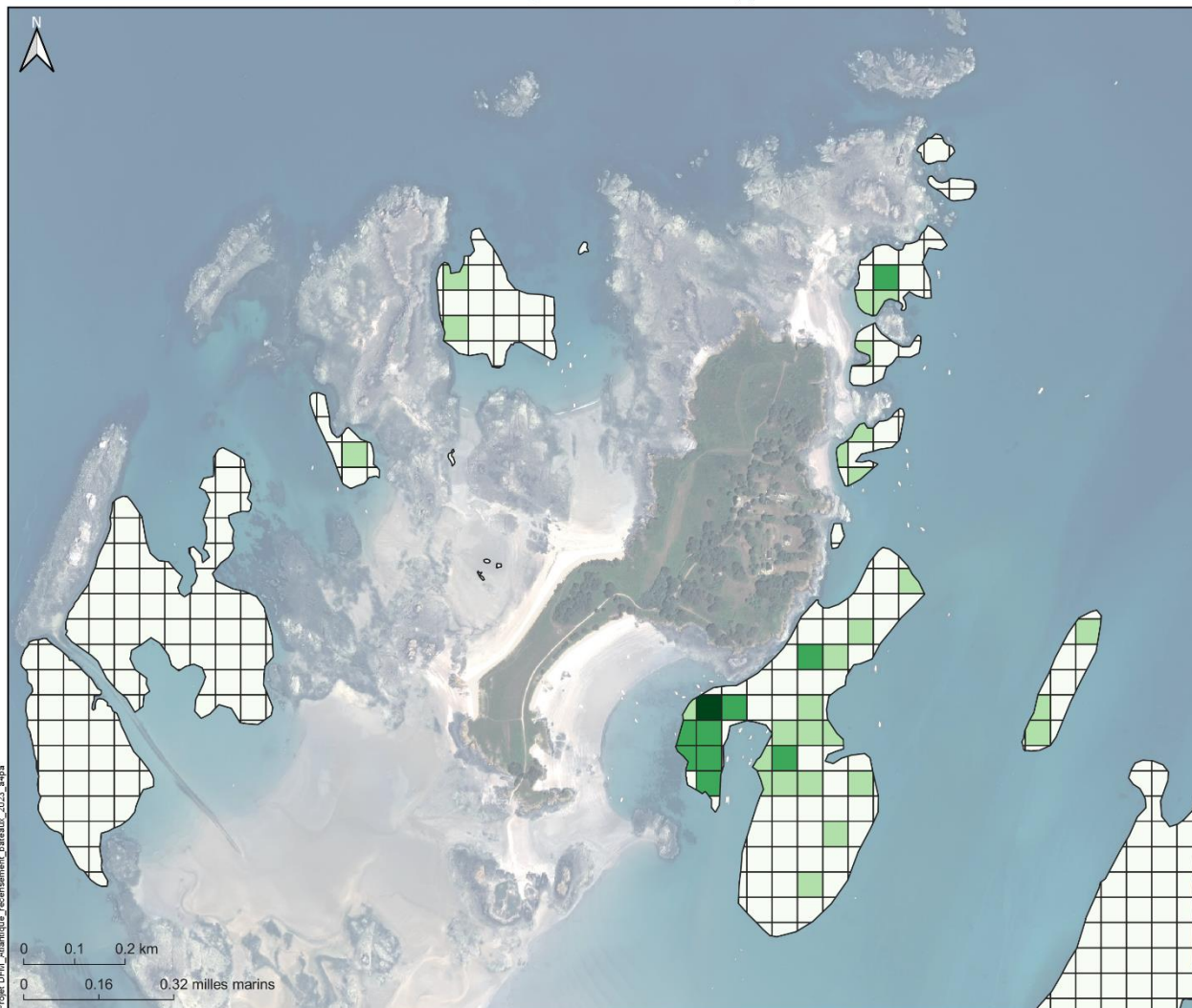
Un premier pas vers l'animation ...

→ Des exemples d'actions déjà conduites / à poursuivre

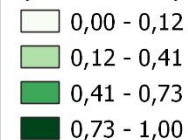
BRETAGNE ET PAYS DE LOIRE

Recensement des bateaux au mouillage à l'aide d'images satellite et aérienne

Côte d'Emeraude- Ile des Ebihens - Pression des mouillages au sein des enveloppes d'herbier - maille de 50m



Pression des mouillages
(maille de 50m)



EDITEE LE : 22 / 3 / 2023

Sources des données :

- i-Sea, OFB, DDTM 56, 44, 35, 29, 22, 85
- Limite de la mer territoriale : SHOM*, 2010
- Limite terre/estran : SHOM-IGN
- Départements : IGN - GéoFLA®, 2009

Fonds cartographiques :

- Pléiades 2022 © CNES distribution AIRBUS DS
- Système de coordonnées : EPSG:2154

→ Des exemples d'actions déjà conduites / à poursuivre

Sensibilisation des élus aux enjeux Natura 2000

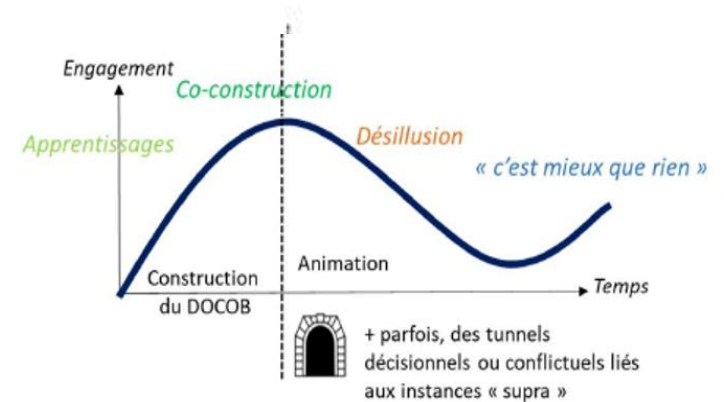
- **Sorties sur le terrain d'identification des enjeux**
- **qui** : animateur Natura 2000, Animateur SAGE, Animateur ABI
- **financement possible** : LIFE MARHA, Collectivités,...



Plusieurs constats :

- **Diminution de l'implication des acteurs du territoire**, une fois le DOCOB validé.
- **Rôle central des élus représentants des collectivités dans la gestion des sites Natura 2000.** Leur implication pourrait être accrue afin de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des mesures.

→ **Pour favoriser la phase d'animation**, il est proposé que certaines mesures soient parrainées par des élus de collectivités.



→ Parrainage de mesures du DOCOB par des élus: En quoi consiste-t-il ?

- Etre en appui direct de l'animateur,
- Favoriser la cohérence avec les autres dynamiques territoriales,
- Etre porte-parole de la progression de la mesure dans les autres réunions de gestion du territoire,
- Favoriser d'éventuels appuis.

→ Modalité expérimentale d'animation du site Natura 2000 en mer pour maintenir son dynamisme.

→ Elu facilitant de la mise en œuvre de décisions collectives



Proposition de trois niveaux de parrainage :

→ Niveau 1 :

Suivi régulier d'une mesure (réunion et/ou sortie terrain avec le gestionnaire tous les 3 mois)



→ Niveau 2 :

Suivi régulier d'une mesure

+ recherche active de moyens et de solutions, organisation de point multi-acteurs



→ Niveau 3 :

Suivi régulier d'une mesure

+ recherche active de moyens et de solutions, organisation de point multi-acteurs

+ mobilisation de moyens pour répondre aux besoins du gestionnaire et pour débloquer d'éventuels freins à la mise en œuvre de la mesure



→ **Parrainage de mesures du DOCOB par des élus: Comment choisir les mesures à parrainer ?**

Mesures parrainées sont celles considérées comme **prioritaires** et qui seront suivie par l'animateur sur l'année.

Une fois le principe validé collectivement, **proposition aux élus de se positionner selon leurs intérêts** sur les mesures prioritaires à mettre en œuvre.

Le nombre de mesures parrainées doit être en adéquation avec la capacité de l'animateur à assurer la mise en œuvre des mesures et le suivi de ces parrainages.



Life S'impliquer à l'échelle locale

Discussions:

- Comment choisir les mesures à parrainer? Des mesures à quelle échelle?
- Comment vous mobiliser? Via quels réseaux?
 - Via l'agglomération pour l'échelle intercommunale, via les communes pour les actions plus locales?
 - Par l'intermédiaire de groupes de travail, bilatérales, au sein d'autres initiatives comme les Atlas de Biodiversité Intercommunale?

Des supports pour favoriser votre implication →

LE RÔLE CLÉ DES ÉLUS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE NATURA 2000 EN MER

ACCOMPAGNER L'IMPLICATION DES ÉLUS DANS NATURA 2000 EN MER

La connaissance de l'outil, un prérequis indispensable

Valoriser l'engagement

Un engagement pour Natura 2000

Renforcer l'engagement




- **Echanges avec la salle / points divers**



CONCLUSION

→ Espace d'échange



The screenshot shows the 'Espace d'échanges' (Exchange Space) section of the Natura 2000 website. At the top, there are three navigation buttons: 'Découvrir Natura 2000' (green), 'Le site Natura 2000' (teal), and 'Espace d'échanges' (dark blue). Below these, a sidebar on the left contains a list of links under the heading 'Espace d'échanges':

- ▶ Volume IV - Stratégie de gestion
- ▶ Volume I - Cadre général
- ▶ Volume II - Diagnostic écologique
- ▶ Volume III - Diagnostic socio-économique
- ▶ Réunions de concertation

The main content area is titled 'Participer' (Participate) and includes the following text:

Accueil » Espace d'échanges

Participer

Retrouvez dans cette rubrique les documents de travail liés à l'élaboration du Document d'objectifs du site Natura 2000.

Les travaux concernant l'état des lieux (volumes I, II et III) et la stratégie de gestion (volume IV) sont disponibles dans les catégories présentées sur la gauche.

Below the text, there are four small thumbnail images representing different documents or reports.

De même, les comptes-rendus et supports de présentation des différents groupes de travail et COPIL liés à l'élaboration du DOCOB sont disponibles dans la catégorie "réunions de concertation".

At the bottom of the main content area, there is a photograph showing a group of people gathered in a room, likely during a meeting or consultation session.

Les documents de travail sont accessibles dans l'espace d'échange du site internet

<http://lancieux-colombiere.n2000.fr/participer>

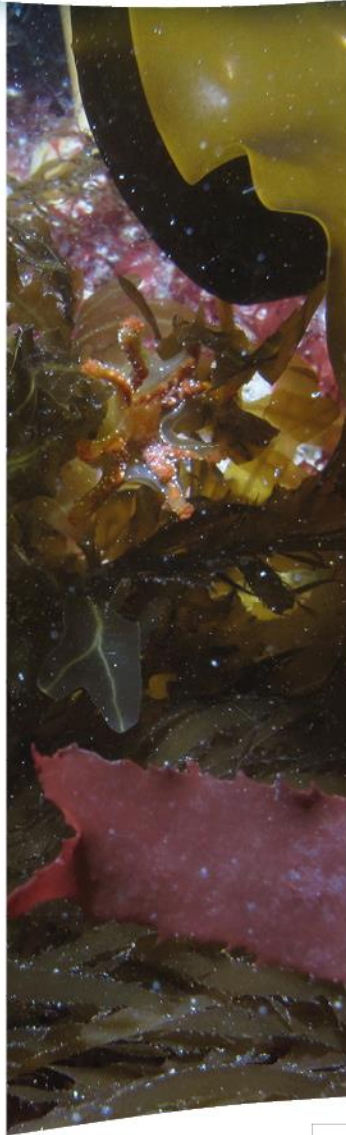
N'hésitez pas à contribuer à l'animation !

Pour cela contactez-nous :

Ophélie Le Cloirec : thématiques habitats et espèces terrestres
ophelie.le-cloirec@developpement-durable.gouv.fr 02 99 33 44 08

Sven Mellaza : thématique habitats marins
sven.mellaza@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 85

Olivier Abellard : thématiques mammifères et oiseaux marins, poissons amphihalins
olivier.abellard@ofb.gouv.fr 02 33 69 20 82



Merci

